

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 21 janvier 2021**

Date de convocation et d'affichage : 15 janvier 2021

### DL-20210121-002

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un janvier, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro-salle Sidney BECHET, Place de la République, à Miribel sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Annie GRIMAUD		
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Sébastien LAFORET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 <sup>e</sup> Adjoint		X	Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD			Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI		X
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL		X
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	Guy MONNIN, 1er Adjoint
Florence SAUBATTE	Anne-Christine DUBOST, 4e Adjoint
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER, 2e Adjoint
Vanessa GERONUTTI	Tanguy NAZARET
Margaux CHAROUSSET	-
Patricia DRAI	Marie Chantal JOLIVET
Sylvie VIRICEL	Alain ROUX

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Tanguy NAZARET	75,86 %	29	22	28



### PETITE ENFANCE

#### Modification de l'annexe au règlement de la crèche familiale

Lydie DI RIENZO, adjointe au Maire en charge de la jeunesse, du sport et de la vie associative, rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 31 janvier 2020 approuvant l'annexe au règlement de la crèche familiale.

Elle explique que la tarification appliquée aux familles par les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) doit respecter le barème national des participations familiales.

Etabli par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), elle précise que le barème est appliqué à toutes les familles qui confient régulièrement ou occasionnellement leur enfant à un Eaje bénéficiant de la prestation de service unique.

Le barème des participations familiales consiste à appliquer un taux de participation familiale, variable selon le type d'Eaje et le nombre d'enfant à charge, aux ressources de la famille. Les ressources retenues sont celles de l'année N-2 et sont encadrées par un plancher et un plafond.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré :**

APPROUVE l'annexe de la crèche familiale telle qu'elle lui a été présentée

HABILITE le Maire à signer cette annexe.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

